

Procès verbal de l'installation des Dix  
membres du Conseil Municipal élus le 29 avril et  
13 Mai 1945

L'An mil neuf cent quarante cinq, le  
Vingt Mai à quinze heures les Membres du Conseil  
municipal de la Commune de Combiers se sont réunis  
dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur  
a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux  
art. 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etait Présent: M. M. Campot Joseph. Pujnet Lucien. Mazzière René.  
Dereix Aimé. Faure Ulysses. Bouyer Joseph. L'houmier  
Frédéric. Phelippeau Emile. Allary Jean Louis.

Absents: M. Faure Edouard (dément excusé)

La séance a été ouverte sous la Présidence de  
Monsieur Dereix Aimé, Maire qui, après l'appel nominal  
a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux  
des élections du 29 avril et 13 Mai 1945 et a déclaré installés  
Messieurs Campot J. Pujnet L. Mazzière R. Faure Edouard. Dereix  
A. - Faure U. Bouyer J. L'houmier F. Phelippeau E. Allary  
J. L. dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Allary Jean Louis, doyen d'âge des Membres  
du nouveau conseil municipal a pris ensuite la présidence.  
Le conseil a choisi pour secrétaire M. Pujnet Lucien.

Election du maire

1<sup>er</sup> tour de scrutin:

Votants = 9

Blancs ou Nuls = 0

Suffrages exprimés = 9

Majorité absolue = 5

Ont obtenu: { M. Dereix Aimé . . . . . 8 voix  
M. Pujnet Lucien . . . . . 1 voix

Monsieur Dereix Aimé ayant obtenu la majorité absolue  
a été proclamé Maire.

Monsieur Dereix Aimé refusant de façon catégorique les  
fonctions de Maire, il est procédé à un 2<sup>o</sup> tour de  
Scrutin

2<sup>o</sup> tour de scrutin: - Le 2<sup>o</sup> tour de scrutin a



donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .	9
Bulletins nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5
Ont obtenu :	
M <sup>r</sup> Allary Jean Louis	8 voix
M <sup>r</sup> Puyhat Lucien	1 "

Monsieur Allary Jean Louis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire. Monsieur Allary Jean Louis refusant également la fonction de Maire et à la suite de plusieurs tentatives il a été constaté qu'aucun des neuf membres présents n'ont accepté la candidature ni de Maire, ni d'Adjoint.

Après un échange de pourparlers infructueux d'une durée de une heure et demi la séance a été déclarée levée.

Ont signé le procès verbal tous les membres présents  
 Le doyen d'âge du Conseil  
 Campes

Mairie  
 Allary

Le Secrétaire

L. Dupuy

Campes

Les Membres du Conseil

Municipal

~~Dresse~~

~~W...~~

Bayer Joseph

Shoumoy  
 Philippot